

Deux nouveaux membres à la direction de l'ADIJ

Autor(en): **Association pour la défense des intérêts du Jura**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **43 (1972)**

Heft 7

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PD4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 7 Juillet 1972

SOMMAIRE

Deux nouveaux membres à la direction de l'ADIJ — La 16e Journée des apprentis méritants du Jura — Aperçu sur l'économie jurassienne — Les comptes d'Etat des cantons pour 1971 — Toujours la surtaxe de tunnel entre Moutier et Longeau — Chronique économique

Deux nouveaux membres à la direction de l'ADIJ

Le comité central de l'ADIJ a siégé le 3 juillet 1972 à Moutier sous la présidence de M. René Steiner. Il a notamment procédé à l'élection de deux nouveaux membres de la direction (bureau directeur) : M. Jean Jobé, préfet de Porrentruy, et M. Rémy Berdat, conseiller municipal à Moutier. Avec le président, M. R. Steiner, le vice-président, M. H.-L. Favre, de Reconvilier, et le secrétaire, M. H. Boillat, la direction de l'ADIJ dispose désormais de son effectif complet (cinq membres).

Le comité central de l'ADIJ a rendu hommage à la mémoire du Dr Charles Krähenbühl, de Saint-Imier, médecin et botaniste de grand renom, récemment décédé. Le Dr Krähenbühl était membre d'honneur de l'association. Il collabora à l'activité de la Commission de l'ADIJ pour la protection de la nature, qui édita son répertoire des plantes phanérogames du Jura.

Mutations

Quelques mutations interviennent dans les commissions. M. Georges Morand, de Belprahon, démissionne de la Commission des affaires communales, M. Léchet, de Porrentruy, de la Commission pour la sauvegarde du patrimoine jurassien, et M. Broquet, de Courfayvre, de la Commission des forêts et du bois ; à la Commission du tourisme pédestre, M. Mottl, de Laufon, est remplacé par M. H. Kern-Meury, de Laufon, comme chef de ce district.

Crédit pour le siège de l'ADIJ

Sur rapport du président et du secrétaire, le comité central de l'ADIJ a voté un crédit de 30 000 fr. pour les travaux de transformation du premier étage de l'immeuble de l'ADIJ, au N° 2 de la rue du Château à Moutier, où sera prochainement installée l'administration permanente de l'association. Le poste de secrétaire permanent va être mis au concours incessamment.

Le tunnel Moutier-Granges

Après avoir voté une subvention de 500 fr. en faveur de la Quinzaine culturelle de Moutier, le comité central de l'ADIJ a pris connaissance

avec une certaine déception de la réponse du BLS à une requête qui lui avait été adressée en vue de la suppression de la surtaxe prélevée sur les billets de chemin de fer dans le tunnel Moutier-Granges. Le dossier de cette affaire est publié dans le présent numéro des « Intérêts du Jura ».

Le comité central a été en outre informé par le président du projet de percement d'un second tunnel entre Moutier et Granges, dont l'étude de détail a été faite parallèlement à celle du dédoublement complet de la voie CFF entre Bâle, Delémont et Moutier, ainsi que de la création de la « Jura bernois Pétrole SA » avec siège à Moutier, société qui envisage de faire dans le Jura des études géologiques et des essais sismiques, puis éventuellement des sondages, en vue de découvrir du pétrole ou du gaz naturel.

Le Grand-Marais

Enfin, le comité central a entendu un rapport du président concernant le projet d'aéroport continental aux Grands-Marais, qui suscite un débat passionné et une forte opposition dans le Seeland. L'ADIJ, selon décision du comité, interviendra auprès de la députation au Grand Conseil pour que ce problème fasse l'objet d'un examen objectif, tenant compte de tous les facteurs, y compris le profit, sur le plan économique et touristique, que le Jura pourrait retirer de l'existence, dans la région de Bienne, d'un aéroport international. Au sein de l'ADIJ a été constituée une commission qui étudiera l'ensemble du problème de manière plus approfondie ; cette commission sera présidée par M. Ed. Ammann, de Delémont.

ADIJ

La 16^e Journée des apprentis méritants du Jura

C'est à Choindex, le 30 juin dernier, que l'ADIJ, par sa Commission de formation professionnelle, a récompensé trente apprentis et apprenties méritants du Jura. Parfaitement organisée par M. Roger Jardin, nouveau président de la commission, cette journée a connu un franc succès. Elle s'est déroulée en présence de nombreux invités, que salua M. Jardin, et fut agrémentée par les productions de la Fanfare municipale de Courrendlin. Pour marquer cette sympathique et utile manifestation, nous publions ci-dessous les textes des allocutions prononcées par différentes personnalités avant la distribution, aux apprentis méritants, des traditionnels diplômes, prix et cadeaux.

La jeunesse

par Fernand MONNIN, maire de Courrendlin

La jeunesse : sujet délicat s'il en est un. Pourquoi, me direz-vous ? Je répondrai d'emblée que c'est parce qu'il s'est produit une cassure entre les générations. Celle dont je fais partie s'efforce de comprendre les aspirations, les soucis, la manière d'envisager les choses de celles et ceux qui nous succéderont. Je vous avouerai franchement que c'est parfois difficile. C'est que nous ne voyons pas les problèmes sous un